

République Française

Département de la Loire

Ville de CRAINTILLEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 16 novembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Frédéric CHAUX, 1^{er} Adjoint
Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 novembre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 11
Procurations : 3
Votants : 14

Présents :

Délibération n° 50

Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX, Odile MASSON

Absents : Georges THOMAS, Pierre FOREST, Christiane ROCHEDIX

OBJET :

Secrétaire de séance : Hubert REBOURG

Déploiement réseau bas débit ROC42 pour les horloges astronomiques

POUVOIRS déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mandants

Georges THOMAS
Christiane ROCHEDIX
Pierre FOREST

Mandataires

Frédéric CHAUX
Odile MASSON
Lucie IMBERT

LE 1^{ER} ADJOINT certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 10 novembre 2023, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Acte 042-214200750-20231116-2023-50-DE

Numéro -2023-50

Date de décision 16/11/2023

Nature DE

Objet déploiement réseau bas débit

Classification 1.4 - Autres types de contrats

Le 1^{er} adjoint explique que Loire Forez Agglomération est porteur de la compétence éclairage public et que cette dernière a répondu favorablement à l'appel à projet du SIEL-TE LOIRE concernant le déploiement d'horloges astronomiques connectées.

En effet, le SIEL-TE LOIRE bénéficie de subvention via le dispositif FACé (Fond d'Amortissement des Charges d'Électrification), pour les communes rurales, qui permet le remplacement des horloges astronomiques classiques par des horloges connectées. Ces travaux sont entièrement pris en charge par le SIEL-TE LOIRE et il n'y a aucun investissement demandé à la commune.

Cependant, afin de bénéficier de ce déploiement, la commune doit accepter le déploiement du réseau bas débit ROC42 afin que les futures horloges astronomiques connectées puissent communiquer.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

A l'unanimité

- ***d'approuver le déploiement du réseau bas débit ROC42***
- ***d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaire à l'exécution de cette décision.***

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le 1^{er} Adjoint,

Frédéric CHAUX

